

JPL/JAA.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

 ECRET N° 402 /PR-MJL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;

VU la proclamation du 22 Décembre 1965,
VU le décret n° 147/PR du 16 Mai 1967 portant formation du gouvernement ;
VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, fixant les attributions des membres du gouvernement ;
VU le décret du 30 Novembre 1931, fixant le statut des huissiers ;
VU l'arrêté général du 30 Janvier 1932, réglant l'organisation et le fonctionnement du service des huissiers ;
SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
Le conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

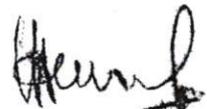
ARTICLE 1er.- Monsieur NAHUM Hilaire Jean, Agent de bureau principal en retraite est nommé huissier titulaire de la charge créée à Parakou par décret n° 362/PR-MJL du 17 Octobre 1967.

ARTICLE 2.- Monsieur NAHUM Hilaire Jean justifiera avant sa prestation de serment du versement de la somme de DEUX MILLE FRANCS au Trésor National à titre de cautionnement.

ARTICLE 3.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'exécution du présent décret qui aura effet à compter de la prestation du serment de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 17 Novembre 1967

Par le Président de la République,
Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,


G. B. B. E. N. O. U.-


Général Christophe SOGLO.-

Ampliatiions :

PR 4 - MJL 10 - Minis. 11 - IAA 2 -
DJL et Services 15 - Préfet du Borgou I
Mairie Parakou I - SGG 4 - Trésor 4
Gde Chanc. I DGF.DB.CF.DC. 4 - JORD I